

Votes perdus et majorités artificielles

Pourquoi le Québec doit repenser son mode de scrutin.

La confiance des citoyens envers l'Assemblée nationale s'érode depuis plusieurs décennies. Lors des élections générales de 2022, le taux de participation officiel a été de 66,15 %, mais dans certaines circonscriptions éloignées, comme Ungava, il est tombé à environ 30 %, tandis que chez les jeunes de 18 à 24 ans, certaines régions affichaient moins de 40 %, signe d'un désengagement marqué dans des segments clés de l'électorat.

Ce déficit de participation se combine à un autre indicateur structurel : les « votes perdus ». En 2022, environ 36 % des suffrages exprimés n'ont contribué à élire un député, ce qui comprend les votes pour des candidats non élus ou dispersés entre plusieurs partis, calculs basés sur les résultats officiels d'Élections Québec.

Cette distorsion découle du scrutin uninominal majoritaire à un tour, un système où chaque circonscription ne choisit qu'un seul député, celui qui obtient le plus de votes, et où tous les suffrages pour les autres candidats n'ont aucun effet direct. Ce mode de scrutin est un héritage du modèle britannique de Westminster, conçu au XIXe siècle pour une société bipartite, c'est-à-dire dominée par deux grands partis.

Dans le Québec moderne où le vote est fragmenté entre plusieurs partis, ce système permet à un parti d'obtenir une **majorité parlementaire totale**, soit le contrôle absolu des sièges, à partir d'une simple **majorité relative** (obtenir le plus de votes sans atteindre 50 %). Cela signifie qu'un parti peut diriger l'État avec les pleins pouvoirs même si une fraction minoritaire des votes lui a suffi pour prendre le contrôle du Parlement, au mépris du fait que la majorité de la population n'a pas choisi ce gouvernement. Cette dynamique marginalise une partie importante des électeurs et engendre des cycles politiques instables, car les gouvernements peuvent imposer des politiques avec un soutien populaire limité et voir ces mesures renversées à l'élection suivante.

L'indépendance ne représente pas uniquement un projet politique ; elle constitue l'unique levier technique pour Bâtir l'État et refonder la démocratie québécoise sur une base proportionnelle, alignant réellement le parlement sur la volonté populaire.

Le **scrutin uninominal majoritaire** repose sur un principe simple : chaque circonscription élit le candidat ayant obtenu le plus de votes, ce qui élimine la contribution des suffrages non victorieux. En 2022, la Coalition Avenir Québec (CAQ) a remporté 90 sièges sur 125 avec seulement 40,98 % des voix, une majorité disproportionnée par rapport au soutien réel. D'autres scrutins confirment cette distorsion systémique : en 2003, le Parti libéral du Québec a obtenu 45,99 % des votes pour 76 sièges, tandis que le Parti québécois, avec 33,24 % des voix, n'a décroché que 45 sièges, et en 2014, la CAQ a recueilli 23,05 % des votes pour 22 sièges, alors que Québec solidaire, avec 6,03 % des voix, n'obtenait qu'un seul siège.

Ces exemples démontrent que la déformation ne constitue pas un incident isolé ; elle est structurelle, affectant systématiquement le rapport entre votes et sièges. L'**indice de Gallagher**, qui mesure l'écart entre la proportion de votes reçus et la proportion de sièges obtenus, permet de quantifier ce déséquilibre. Dans les démocraties proportionnelles stables, cet indice est souvent inférieur à 5, traduisant une forte correspondance entre volonté populaire et composition parlementaire. Au Québec, l'indice a atteint 25,2 en 2022, confirmant une distorsion extrême qui octroie au parti majoritaire un pouvoir parlementaire surdimensionné par rapport à sa base électorale réelle. Arend Lijphart résume ce phénomène : « *le scrutin majoritaire tend à fabriquer des majorités parlementaires qui exagèrent la victoire du plus grand parti* » -- Arend Lijphart, *Patterns of Democracy* (1999). Le verrou institutionnel qu'il engendre rend toute réforme interne improbable, car le parti bénéficiaire n'a aucun intérêt structurel à modifier le système.



Cette dynamique engendre des **effets concrets** sur la vie politique : le **vote stratégique s'impose**, les partis minoritaires peinent à se faire entendre et la **polarisation s'accroît**. Lors de l'élection de 2018, une part significative d'électeurs de gauche a indiqué dans des sondages avoir voté pour Québec solidaire plutôt que pour un autre parti, par peur de « gaspiller » leur vote. Les cycles politiques deviennent abrupts : un gouvernement majoritaire élu avec une minorité de votes peut imposer un programme complet, qui peut être renversé quelques années plus tard par une autre majorité artificielle, **alimentant l'instabilité institutionnelle**. Les **régions éloignées pâtissent particulièrement de ce système** : l'Abitibi, la Gaspésie et l'Ungava, où le vote est faiblement exprimé et où l'abstention dépasse parfois 60 %, se trouvent marginalisées et leurs besoins locaux sont peu reflétés au parlement.

Face à cette impasse, l'indépendance offrirait un moment constitutionnel unique pour choisir un mode de scrutin aligné sur la représentativité et la légitimité démocratique. La fondation d'un État souverain impliquerait l'adoption d'une constitution définissant les règles fondamentales de l'exercice du pouvoir politique. Dès le départ, on pourrait instaurer un système proportionnel, garantissant que chaque voix influe réellement sur la composition de l'Assemblée nationale. Dans sa **forme pure, la proportionnelle** distribue les sièges en fonction du pourcentage de votes obtenus par chaque parti, plutôt que de se baser sur un simple résultat majoritaire local.

Une variante, la proportionnelle mixte compensatoire, combine deux types de sièges. Les **sièges territoriaux** sont attribués circonscription par circonscription, exactement comme aujourd'hui, ce qui garantit que chaque territoire élit directement son député et conserve un lien réel entre représentant et population.

Les **sièges correctifs** servent à corriger la représentation lorsqu'un parti obtient beaucoup de votes au niveau régional mais peu de sièges dans les circonscriptions. On commence par compter les députés élus localement dans chaque circonscription. Ensuite, on additionne les votes obtenus par chaque parti dans l'ensemble de la région afin de connaître son poids réel dans l'électorat régional. Si un parti est sous-représenté, par exemple avec 30 % des votes dans la région mais seulement 20 % des sièges de circonscription, le système lui attribue des sièges supplémentaires à partir d'une liste régionale jusqu'à ce que sa part de sièges se rapproche de sa part de votes. Ce mécanisme agit comme un rattrapage entre le vote réel et la composition du parlement, tout en conservant les députés de circonscription et le lien avec les territoires.

Ce mécanisme corrigerait la distorsion électorale tout en maintenant la représentation territoriale, particulièrement dans des régions comme l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent. Des démocraties comparables appliquent déjà cette méthode : en Allemagne, l'indice de Gallagher reste inférieur à 2, traduisant une correspondance étroite entre votes et sièges, avec un système qui combine circonscriptions locales et compensations régionales. René Lévesque avait anticipé le risque des majorités artificielles : « *Un gouvernement qui peut tout faire avec 40 % des voix, ça finit par ressembler dangereusement à un chèque en blanc* » -- René Lévesque, allocution sur la réforme électorale (1979). La proportionnelle réduirait ce déséquilibre en donnant un poids réel à chaque vote et en limitant le pouvoir des majorités artificielles.

La transition vers un système proportionnel transformerait la culture politique québécoise : on passerait d'une logique d'affrontement et de domination par un parti unique à une culture de compromis et de coalition. Les partis seraient incités à conclure des ententes programmatiques avant de gouverner, ce qui favoriserait une gouvernance de coalition stable et durable, car elle représenterait une base électorale plus large et garantirait la continuité des politiques publiques. L'expérience allemande montre que des gouvernements de coalition formés sur la base d'accords détaillés peuvent durer plusieurs mandats tout en conservant un soutien parlementaire étendu et en réduisant les revirements brusques de politique publique. L'effet sur la participation serait tangible : les pays dotés de systèmes proportionnels affichent des taux de participation supérieurs de 5 à 8 points par rapport aux pays majoritaires, car le vote utile disparaît et chaque suffrage contribue directement à l'assemblée, renforçant la légitimité citoyenne.

Les risques de fragmentation politique pourraient être maîtrisés par un seuil minimal de représentation, typiquement 4 à 5 % des votes, préservant diversité et stabilité. Les recherches comparatives confirment que les démocraties consensuelles surpassent les démocraties majoritaires sur plusieurs indicateurs de qualité institutionnelle. Comme le souligne Arend Lijphart : « *Les démocraties consensuelles obtiennent de meilleurs résultats sur la plupart des indicateurs de qualité démocratique que les démocraties majoritaires* » -- Arend Lijphart, *Patterns of Democracy* (1999). Bogdanor note également : « *Les systèmes qui permettent une véritable correspondance entre votes et sièges renforcent la légitimité démocratique et la confiance des citoyens* » -- Vernon Bogdanor, *The New British Constitution* (2009).

La question du mode de scrutin touche directement à la manière dont la volonté populaire se traduit en pouvoir politique. Dans un Québec indépendant cherchant à Bâtir l'État souverain, cette question deviendrait centrale, car seule l'indépendance permettrait d'instaurer un cadre institutionnel réellement représentatif et cohérent avec les aspirations citoyennes. Bâtir l'État ne se limiterait pas à créer des institutions souveraines ; il s'agirait de mettre en place un système où chaque voix compte, où les circonscriptions et régions sont protégées, où le parlement reflète fidèlement la diversité politique et où la légitimité des décisions repose sur un accord réel entre électeurs et représentants. L'indépendance offrirait l'opportunité de corriger les distorsions historiques, de sécuriser la représentation territoriale et d'ancrer durablement la démocratie dans le Québec contemporain, en alignant structure institutionnelle et volonté populaire tout en instaurant un logiciel politique de négociation et de compromis, garantissant que l'Assemblée nationale incarne véritablement la diversité et les aspirations des citoyens du Québec.

Analyse comparative des modèles électoraux pour le Québec

Le modèle actuel : Uninominal majoritaire à un tour

Avantages : Assure un lien direct entre le député et sa circonscription unique. Permet généralement la formation rapide d'un gouvernement.

Inconvénients : Génère des distorsions mathématiques extrêmes (majorité de sièges avec 40 % des voix). Force le vote stratégique et rend des milliers de suffrages inutiles à chaque élection.

La proportionnelle pure

Avantages : Justice électorale absolue. La composition de l'Assemblée nationale reflète exactement le pourcentage de votes obtenus par chaque parti.

Inconvénients : Risque de fragmentation politique excessive. Affaiblit considérablement le lien territorial, car les députés sont souvent élus sur des listes nationales plutôt que pour représenter une région spécifique.

La proportionnelle mixte compensatoire (Modèle préconisé)

Avantages : L'équilibre optimal pour le Québec. On conserve les députés de circonscription pour protéger l'ancrage régional (Gaspésie, Abitibi, etc.), tout en ajoutant des sièges de rattrapage pour corriger la distorsion globale.

Inconvénients : Demande un bulletin de vote à deux choix (député local et liste de parti) et peut nécessiter un ajustement du nombre total de sièges au parlement pour assurer la compensation.

Le levier de l'indépendance

Le système de Westminster est verrouillé : le gagnant n'a jamais intérêt à changer les règles qui lui ont donné le pouvoir (tous ceux (PLC, CAQ) qui avaient dans leur programme électoral une réforme électorale l'ont retiré une fois élus). Seule la fondation d'un État souverain offre le « *Momentum constitutionnel* » nécessaire pour imposer cette ingénierie électorale moderne et assurer qu'à l'avenir, chaque voix compte réellement.

Louis-Martin Carrière